

AUDIO-CONFÉRENCE DU 28 MAI 2020

Cette réunion s'est tenue en audio-conférence, respectant ainsi les règles élémentaires de sécurité sanitaire imposées par la DGFIP et, quoi qu'il en soit, demandées par tous.

Point de situation en Savoie : La situation est en nette amélioration. Seules trois personnes sont encore en réanimation.

À la DDFIP 73, un cas n'est pas encore stabilisé et continue à être suivi attentivement. Les effectifs en présentiel sont en augmentation dans le respect des règles sanitaires. Le télétravail est toujours d'actualité. Globalement le pourcentage d'agents présents dans les services est au même niveau que l'inter-région.

La CFTC DGFIP 73 a mis en garde la Direction locale :

Le Secrétariat Général souhaite que la reprise d'activité soit rapide.

Pour la CFTC DGFIP 73 elle doit pourtant rester normée : Il ne faudrait pas que la pression exercée par le S.G précipite cette reprise en présentiel alors même que d'un autre côté le télétravail est toujours de mise !!!

La DDFIP en est bien consciente et suivra scrupuleusement les règles nationales édictées en la matière. Certains postes pourraient aujourd'hui accueillir 100 % des agents, mais ce n'est pas le cas pour tous. Il faudra adapter et maximiser au mieux les espaces. Les agents en situation de santé fragile qui voudraient reprendre le travail pourront le faire après avis du médecin traitant et du médecin de prévention

Par la Préfecture, d'autres masques nous seront livrés après répartition de la commande entre les diverses administrations locales demandeuses.

Le pont de l'ascension est financé par la journée ASE (ex-journée ministre), décision prise par la DGFIP pour uniformiser ce congé pour tous les agents dans cette période particulière. Ainsi ce jour correspondra à une journée congé blanche pour tous (présentiel, télétravail ou ASA Covid). La journée du 13 juillet sera ainsi identique également pour tous.

La note sur les congés à retenir pendant la période de confinement est définitive et sera appliquée. Les reports de congés 2019 pouvaient se faire jusqu'au 3 mai. Passé cette date ils sont perdus, sans aucune possibilité de les reverser sur un compte-épargne temps. 5 jours RTT seront prélevés pour la 1ère période de confinement. Cinq jours seront également retenus pour la période qui va jusqu'au 2 juin. Ces jours seront décomptés au prorata des jours travaillés.

Les mesures d'aménagement horaires se poursuivent actuellement dans le PRA (Plan de Reprise d'Activité).

La CFTC DGFIP 73 trouve que la perte des jours de congés 2019 est illogique. Les agents sont ainsi doublement pénalisés par la perte des jours 2019 et par 5 jours RTT subtilisés.

Ces jours-là auraient pu être déposés sur le CET. Au pire, même, ils auraient pu venir en déduction des 5 premiers jours RTT prélevés.

Le versement de la prime est acté. Le montant versé sera de 300€ ou 1000€ par agent. Quelles seront les règles précises d'attribution, une note d'application devrait sortir prochainement.

**Nous espérons et nous veillerons à ce que chaque agent ayant participé au PCA puisse percevoir une prime. La meilleure logique serait sans doute qu'elle soit attribuée par catégorie (présentiel ou télétravail) au prorata des jours travaillés.
la CFTC DGFIP 73 espère que le mode de calcul retenu sera juste pour tous les agents.**

La DDFIP 73 attend les orientations nationales pour la reprise du N.R.P. En Savoie le regroupement SDIF est reporté. Celui concernant le PCE et les brigades est maintenu pour 2020.

**Le processus NRP va être de nouveau engagé.
Rapprocher physiquement des personnes n'est pas d'actualité.
Nous veillerons à ce que les dispositifs mis en place respectent les règles de distanciation.**

**La CFTC DDFIP Savoie reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.
N'hésitez pas à nous contacter.**